



Politique de remboursement Les Montagnards

1. Annulation de l'activité par le Club de soccer Les Montagnards avant le début de la saison : remboursement intégral moins 25 \$ de frais d'administration et de transaction.

Annulation par le participant :

2. Avant le 15 avril : des frais de 15% seront retenus.
Au niveau compétitif, les commandes d'équipement sont non remboursables, tel que stipulé sur le site d'achat de l'équipementier.
3. Entre le 15 avril et le 15 mai : des frais de 25% seront retenus.
4. Entre le 16 mai et le 30 mai : des frais de 50% seront retenus et application de la règle sur le retour de l'uniforme au niveau communautaire.
5. Après le 1^{er} juin, aucun remboursement et application de la règle sur le retour de l'uniforme au niveau communautaire.
6. Blessure, maladie : On peut obtenir un remboursement en raison d'une incapacité physique de poursuivre la saison, par blessure ou maladie (certificat médical requis – le Club doit être avisé dans les 7 jours ouvrables suivant l'incident). Les remboursements seront établis comme suit :
 - Le remboursement s'effectue au prorata des matchs joués.
Au niveau compétitif, les commandes d'équipement sont non remboursables, tel que stipulé sur le site d'achat de l'équipementier.
Au niveau communautaire, application de la règle sur le retour de l'uniforme.
7. Comment formuler une demande de remboursement : Pour formuler une demande de remboursement, il faut la faire parvenir par courriel à dg@lesmontagnards.org. Il est important de nous fournir toutes les informations : nom, prénom et date de naissance du ou des joueurs concernés, et également les preuves médicales (photocopie ou copie électronique). Le remboursement sera effectué directement sur la carte ayant servi au paiement.

*** Toute commande d'items supplémentaires ayant été payée à notre équipementier ne sera pas remboursable, ni retournable. ***



Politique de remboursement Les Montagnards

1. Cancellation of the activity by Les Montagnards Soccer Club before the start of the season: full refund minus \$25 administration and transaction fees.

Cancellation by the participant:

2. Prior to April 15: 15% fee will be withheld.

At the competitive level, equipment orders are non-refundable as stipulated on the equipment manufacturer's purchase web site.

3. Between April 15 and May 15: 25% fee will be withheld.

4. Between May 16 and May 30: 50% fee will be retained and application of the Uniform return rule at the recreative level.

5. After June 1: no refund and application of the Uniform return rule at the recreative level.

6. Injury, illness: Reimbursement can be obtained due to a physical inability to continue the season either by injury or illness (medical certificate required – the Club must be notified within 7 business days of the incident). Refunds will be established as follows:

- Refunds are made on a pro rata of games played basis.

At the competitive level, equipment orders are non-refundable as stipulated on the equipment manufacturer's purchase web site. At the recreative level, there will be application of the Uniform return rule.

7. How to apply for a refund: Please, send an email to dg@lesmontagnards.org. It is important to provide us with all the information: name, first name and birth date of the player(s) concerned, and also all medical documents (photocopy or electronic copy). The refund will be made directly on the card used for the payment.

*** Any order for additional items paid for to our supplier will not be refundable or returnable. ***